

République Française  
Département de la Loire

**Commune de Saint-Romain-la-Motte**

**Délibération du Conseil municipal**  
Séance publique ordinaire du  
**MARDI 10 DÉCEMBRE 2024**  
**20 heures 30**

OBJET :

**10/12/2024 N°5**

SUBVENTION : AMENDES DE POLICE 2025 –  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU  
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE –  
RÉALISATION D'UN PLATEAU  
TRAVERSANT AU CARREFOUR RD39 ET  
CHEMIN DU MOULIN, SÉCURISATION DES  
TROTTOIRS ACCÈS ÉCOLE ET MARPA

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 12 décembre 2024.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

**Présents** : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Sabine LAURE - Éric MICHALLET - Franck POLLET – Laurette COLOMBET

**Absente ayant donné mandat** : Isabelle MARIDET à Marie-Claude CHAMPROMIS

**Secrétaire élue pour la durée de la séance** : Monique GOUTILLE

**SUBVENTION : AMENDES DE POLICE 2025 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE – RÉALISATION D'UN PLATEAU TRAVERSANT AU CARREFOUR RD39 ET CHEMIN DU MOULIN, SÉCURISATION DES TROTTOIRS ACCÈS ÉCOLE ET MARPA**

M. le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du centre bourg – phase 1 - ont débuté en octobre dernier. Ils se composent pour le lot 1 (terrassement, voirie) et le lot 2 (espaces verts, mobilier) d'une :

- Tranche ferme 2024 : aire multimodale
- Tranche ferme 2025 : aménagement de la rue du Stade
- Tranche optionnelle n°1, 2026 : aménagement paysager de la place de l'Église
- Tranche optionnelle n°2, 2027 : aménagement de la place du Platane

Il est proposé de solliciter une aide départementale pour réaliser un plateau traversant au carrefour de la RD39 et le chemin du Moulin, la sécurisation des trottoirs accès école et MARPA. Le montant des travaux éligibles est de 30 092 € H.T. auquel s'applique le taux communal de 40%.

M. le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la subvention d'un montant de 12 000 € H.T. au titre de l'Enveloppe amendes de police 2025 pour la réalisation de ces travaux.

La commune participera en fonds propres pour un montant de 18 092 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ▶ **Approuve** les devis présentés pour la réalisation de ces travaux.
- ▶ **Sollicite** l'octroi d'une subvention au titre de l'Enveloppe amendes de police 2025.
- ▶ **S'engage** à inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir la dépense.
- ▶ **Autorise** le Maire à signer toutes pièces nécessaires en lien avec la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,  
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,  
Monique GOUTILLE

Publication en ligne le  
12 DEC. 2024



*Le Maire :*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.